

## PETR PAYS TOLOSAN

**Procès-verbal du Conseil Syndical n° 23 du 24 mars 2025 à 18h30**

**Salle de réception de la Maison des Vins – FRONTON**

**Votants :**

**C3G :** Véronique Millet, Thierry Portes, Philippe Seilles, Isabelle Gousmar,

**Nombre de délégués : 47**  
**Quorum : 24**

**CCCB :** Joël Camart, Anne-Sophie Pilon, Pierre Artigue, Charles de Lassus Saint-Genies, Sandrine Penavaire,

**Membres présents : 29**  
**Pouvoir : 3**

**CCF :** Michèle Begue, Virginie Clavel, Alain Hinaux, Colette Solomiac, Patrick Igon, Pierre Jeanjean,

**CCHT :** Nicolas Alarcon, Chantal Aygat, Denis Dulong, Marie-Luce Fourcade, Patrice Lagorce, Sébastien Noël, Laurent Zanetti, Françoise Morel-Caye, Patricia Ogrodnik

**CCVA :** Thierry Astruc, Sonia Blanchard-Essner, Jean-Michel Jilibert, Mylène Monceret, Maxime Antony

**Absents ayant donné pouvoir :** Gérard Guerci à Joël Camart, Jean-Marc Dumoulin à Jean-Michel Jilibert, Daniel Regis à Mylène Monceret

### PREAMBULE

Monsieur le Président remercie la commune de Fronton d'accueillir ce Conseil Syndical.

### ADMINISTRATION GENERALE

#### 1. Désignation d'un(e) Secrétaire de séance

Le Président rappelle qu'il convient de nommer, à chaque début de séance du Conseil Syndical un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le président demande à l'un des membres de l'assemblée de se proposer pour être secrétaire de séance.

**M. Jeanjean est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.**

## **2. Approbation du compte rendu du Conseil Syndical n°22 du 9 décembre 2024**

Le Président demande aux membres du Conseil Syndical s'il y a lieu d'intégrer des interventions ou corrections au compte rendu du Conseil Syndical du 9 décembre 2024, tel que proposé, et de se prononcer sur son approbation.

**Adopté à l'unanimité**

## **3. Délibération : Adhésion outil GRDF - @toutvisuconso**

Anne-Sophie Pilon informe que GRDF propose un service de mise à disposition des données de consommation des collectivités locales. L'outil intitulé @toutvisuconso est un service adapté à la gestion de consommation des collectivités locales et établissements publics de coopérations intercommunales.

Il est proposé d'adhérer au logiciel de suivi GRDF pour les communes qui sont sous convention et pour toutes les communes non conventionnées qui solliciteraient un appui ponctuel auprès du conseiller en énergie.

Il y a à ce jour, 14 communes sous convention qui seraient intégrées et 10 supplémentaires à intégrer si elles le souhaitent. Cette solution de suivi des consommation "TOUTVISUCONSO" créé par GRDF est un outil gratuit qui permettra de suivre mensuellement les consommations des différents bâtiments énergivores. Cela permettra de proposer des analyses plus précises permettant d'envisager des améliorations énergétiques. Cette adhésion dépendra bien évidemment de l'accord de chaque commune de façon indépendante qui se traduira par un document écrit à renouveler tous les 3 ans.

**Adopté à l'unanimité**

## **FINANCES**

### **4. Délibération : Compte de Gestion – Compte Administratif 2024**

Joël Camart rappelle que conformément au Code des Collectivités Territoriales, le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et doit, selon le Code des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2121- 31, être voté préalablement au compte administratif.

#### **4.1 Délibération : Compte de Gestion 2024**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Et,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant :

- Que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
- Que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

L'approbation du compte de gestion du trésorier syndical pour l'exercice 2024 est soumise au vote du Conseil Syndical

#### Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

36000 - PETR PAYS TOLOSAN

Exercice 2024

|   | RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023 | PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024 | RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 | TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE | RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024 |
|---|--|--|-----------------------------|--|--|
| I - Budget principal  |  |  |                             |  |  |
| Investissement  | -2 259,93  |  | 8 093,71                    |  | 5 833,78                               |
| Fonctionnement  | 26 325,62  | 2 259,93   | 16 615,02                   |  | 40 680,71                              |
| TOTAL I   | 24 065,69  | 2 259,93   | 24 708,73                   |  | 46 514,49                              |
| II - Budgets des services à caractère administratif             |  |  |                             |  |  |
| TOTAL II  |  |  |                             |  |  |
| III - Budgets des services à caractère industriel et commercial |  |  |                             |  |  |
| TOTAL III   |  |  |                             |  |  |
| TOTAL I + II + III  | 24 065,69  | 2 259,93   | 24 708,73                   |  | 46 514,49                              |

Adopté à l'unanimité

#### 4.2 Délibération : Compte Administratif 2024

| VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET              |   |            | A                                  |
|---|---|------------|------------------------------------|
|   |   | DEPENSES   | RECETTES                           |
| REALISATIONS DE L'EXERCICE<br>(mandats et titres) | Section de fonctionnement<br>A                                    | 476 528,74 | G 493 143,76                       |
|   | Section d'investissement<br>B                                     | 2 089,08   | H 10 182,79                        |
|   | *   | *          | *                                  |
| REPORTS DE L'EXERCICE<br>N-1                      | Report en section de fonctionnement (002)<br>C<br>(si déficit)    | 0,00       | I 24 065,69<br>(si excédent)       |
|   | Report en section d'investissement (001)<br>D<br>(si déficit)     | 2 259,93   | J 0,00<br>(si excédent)            |
|   | *   | *          | *                                  |
|   | TOTAL EXERCICE<br>(réalisations + reports N-1)<br>= A + B + C + D | 480 877,75 | = G + H + I + J 527 392,24         |
| RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1<br>(1)        | Section de fonctionnement<br>E                                    | 0,00       | K 0,00                             |
|   | Section d'investissement<br>F                                     | 0,00       | L 0,00                             |
|   | TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1<br>= E + F          | 0,00       | = K + L 0,00                       |
| RESULTAT CUMULE                                   | Section de fonctionnement<br>= A + C + E                          | 476 528,74 | = G + I + K 517 209,45             |
|   | Section d'investissement<br>= B + D + F                           | 4 349,01   | = H + J + L 10 182,79              |
|   | TOTAL CUMULE<br>= A + B + C + D + E + F                           | 480 877,75 | = G + H + I + J + K + L 527 392,24 |

### Section Fonctionnement

| COMPTE ADMINISTRATIF 2024                               |  |              |
|---|--|--------------|
| FONCTIONNEMENT  |  |              |
| Ch. 011   | Charges à caractère général              | 221 738,56 € |
| Ch. 012   | Charges de personnels et frais assimilés | 216 095,09 € |
| Ch. 65  | Autres charges de Gestion courante       | 31 332,86 €  |
| Ch. 042   | Dotations aux amortissements             | 7 362,23 €   |
| Total Dépenses de Fonctionnement :                      |  | 476 528,74 € |
| Ch. 74  | Dotation, subventions et participations  | 491 630,59 € |
| Ch. 75  | Autres produits de gestion courante      | 48,35 €      |
| Ch. 013   | Atténuation de charges                   | 1 464,82 €   |
| 002   | <i>Excédent antérieur</i>                | 24 065,69 €  |
| Total Recettes de Fonctionnement :                      |  | 517 209,45 € |
| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024 |  | 40 680,71 €  |

Le Compte Administratif 2024 fait apparaître un excédent de financement sur l'exercice de 16 615,02 € à la section de fonctionnement, portant le résultat de clôture de l'exercice 2024 à un excédent cumulé de 40 680,71 € à la section de fonctionnement.

### Section Investissement

| COMPTE ADMINISTRATIF 2024                              |   |             |
|--|---|-------------|
| INVESTISSEMENT   |   |             |
| Ch. 21   | Immobilisation Corporelles              | 2 089,08 €  |
| 001  | <i>Solde d'exécution reporté de N-1</i> | 2 259,93 €  |
| Total Dépenses d'Investissement :                      |   | 4 349,01 €  |
| Ch. 10   | Dotation, fonds divers et réserves      | 560,63 €    |
| Ch. 40   | Amortissements                          | 7 362,23 €  |
| 1068   | Excédent de fonctionnement capitalisé   | 2 259,93 €  |
| Total Recettes d'Investissement :                      |   | 10 182,79 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT - CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023 |   | 5 833,78 €  |

Le Compte Administratif 2024 fait apparaître un excédent de financement de 8 093,71 € à la section d'investissement, portant le résultat de clôture de l'exercice 2024 à un excédent cumulé de 5 833,78 € à la section d'investissement

Patrice Lagorce souligne que l'augmentation de la cotisation adoptée en début de mandat est maintenue et permet une gestion efficace.

Le Président quitte l'Assemblée, le premier vice-président met aux votes

Adopté à l'unanimité

#### 4.3 Résultat

Le résultat de fonctionnement total cumulé fin 2024 est de 46 514,49 €. La section d'investissement clôture sur un excédent de 5 833,78 €.

Les résultats des sections fonctionnement et investissement étant positifs, il est proposé de se dispenser de délibération d'affectation des résultats, qui seront reportés automatiquement.

Adopté à l'unanimité

### 5. Délibération : Débat d'Orientation Budgétaire 2025 présenté sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire

Le président rappelle que la loi NOTRe introduit le Rapport d'Orientation Budgétaire (cf. Annexe) qui constitue la première étape de la procédure budgétaire, base du Débat d'Orientation Budgétaire et conditionne le vote du Budget Primitif.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit présenter les orientations générales du budget de l'exercice 2025.

Il permet d'envisager les tendances prévisibles dans l'évolution des dépenses et recettes en section de fonctionnement et d'investissement du PETR.

Il permet d'apporter aux délégués les éléments d'informations sur les orientations budgétaires donnant lieu au Débat d'Orientation Budgétaire et doit être acté par délibération.

Nous allons détailler point par point le Rapport d'Orientation Budgétaire que vous avez reçu pour la tenue de ce conseil syndical

Adopté à l'unanimité

### 6. Délibération : Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Le président indique que le Conseil Syndical doit prendre acte que le Débat d'Orientation Budgétaire 2025 lui a bien été présenté sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire. Il doit être acté par délibération. La vice-présidente propose au Conseil Syndical de demander une aide à hauteur de 25 000 euros au Conseil Départemental au titre de l'assistance technique du PETR Pays Tolosan pour l'année 2025 et d'autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

Patrice Lagorce demande s'il y a des questions sur le rapport d'orientations budgétaires, aucun point n'est soulevé.

Adopté à l'unanimité

## **7. Compte rendu de décision**

Le président informe l'assemblé que dans le cadre des délégations qui lui ont été données par le Conseil Syndical par la délibération 23-108 - comptabilité M57 – adoption du règlement budgétaire et financier le 6 décembre 2023, il a été nécessaire de procéder à un virement de crédit, pour abonder le chapitre 65 (compte 65811 – droits d'utilisation – informatique en nuage) en diminuant le chapitre 66 (compte 6615 intérêt des comptes courants et de dépôts créditeurs) pour 340 € comme demandé par la trésorerie, et autorisé par la fongibilité des crédits.

| Désignation  | Dépenses (1)          |                         | Recettes (1)          |                         |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
|  | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| <b>FONCTIONNEMENT</b>  |                       |                         |                       |                         |
| D-65811-020 : Droits d'utilisation - Informatique en nuage         | 0.00 €                | 340.00 €                | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>             | <b>0.00 €</b>         | <b>340.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| D-6615-020 : Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs | 340.00 €              | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>                            | <b>340.00 €</b>       | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| <b>Total FONCTIONNEMENT</b>  | <b>340.00 €</b>       | <b>340.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| <b>Total Général</b>   |                       | <b>0.00 €</b>           |                       | <b>0.00 €</b>           |

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **8. Questions diverses**

Patrice Lagorce rappelle que le prochain conseil syndical se tiendra le 3 avril 2025 à la salle des fêtes de Montberon pour le vote du budget.

Le Président demande s'il y a des questions, Mme Gousmar indique que les suppléants se mobilisent parfois inutilement lorsque des titulaires sont absents et donnent pouvoirs. Ce qui a pour conséquence que les suppléants ne sont pas comptabilisés et se déplacent sans droit de vote. Elle demande que le règlement soit modifié pour permettre de comptabiliser le vote des suppléants lorsque celui-ci est présent et ce même si un pouvoir est prévu.

Patrice Lagorce précise l'intérêt de communiquer au sein des communautés de communes afin d'en assurer la représentation. Il sera étudié les solutions administratives pour prendre en compte ces votes.

**L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h30.**

Le Président



Patrice LAGORCE